



## Versement pension alimentaire d'un enfant majeur

-----  
Par Blue

Bonjour,

Je verse une pension alimentaire pour mon fils depuis ses 14 ans.

Après sa licence obtenue en septembre 2016, ne trouvant pas d'emploi, il a décidé de créer sa propre entreprise, avec un ami. Le dossier est en cours de finalisation et la création sera réalisée la semaine prochaine (semaine 44 - 2017).

Puis-je arrêter dans ce cas de verser la pension à compter du mois de novembre ?

Si oui, comment procéder ? Prévenir son père par simple courrier ? Faire un courrier à l'administration (qui) ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement,

Blue